

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-11	Ressources Humaines : Suppression des postes
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-11

Ressources Humaines : Suppression des postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 6 novembre 2025.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire en date du 26 août 2025,

Considérant la nécessité de supprimer cinq emplois correspondants au grade de :

- Adjoint administratif,
- Adjoint technique,
- Adjoint d'animation,
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

en raison de l'avancement de grade et de la vacance du poste,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2026, trois emplois permanent à temps complet de :**
 - **1 Agent administratif ;**
 - **2 Adjoints technique ;**
- **DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2026, deux emplois permanent à temps non complet de :**
 - **1 Adjoint d'animation,**
 - **1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ;**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Fait à Salins, le 18 décembre 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER